



GEA74

L'emploi partagé adapté
au monde associatif

Une réponse innovante

pour créer, développer
et pérenniser l'emploi
associatif...



UNE STRUCTURE
À VOS CÔTÉS

Groupement Employeurs Associatifs

GEA74

une volonté de...



... Soutenir l'emploi associatif, au profit des dynamiques locales.

La diversité des dynamiques associatives en Haute-Savoie contribue à faire vivre le territoire et participe à son développement social, éducatif, économique, culturel, ... tout en favorisant l'engagement collectif et individuel.

GEA74 est aux côtés des associations pour les accompagner dans la gestion et la pérennisation de leurs emplois pour leur permettre de poursuivre leurs projets.

... Favoriser l'insertion des jeunes dans les métiers du sport et de l'animation.

Permettre à des jeunes peu/non diplômés de se former par le biais de contrats aidés en bénéficiant de l'accompagnement du GE et de la mise en place d'une alternance entre périodes de professionnalisation (acquisition diplôme qualifiant) et période en structure. Pariez sur demain c'est investir aujourd'hui... !



NOS PARTENAIRES



Le GEA74 est une association dont l'objet est la mise à disposition de personnels auprès de ses adhérents - associations et collectivités - et le conseil en matière de Gestion des Ressources Humaines.

Il est né de l'initiative de SEA74, (centre ressources pour les associations), pour répondre au fort taux d'emploi morcelés dans le secteur du sport, de la culture et de l'animation avec pour objectif de dynamiser la professionnalisation du secteur au profit des projets et territoires.

PRENDRE CONTACT ET RENDEZ-VOUS :

infos@gea74.com
ou tél. 04 50 57 76 63.

HEURES D'OUVERTURE :

du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h.

GEA74

Maison des Sports
97A, avenue de Genève
74000 Annecy
Tél. : 04 50 57 76 63
infos@gea74.com

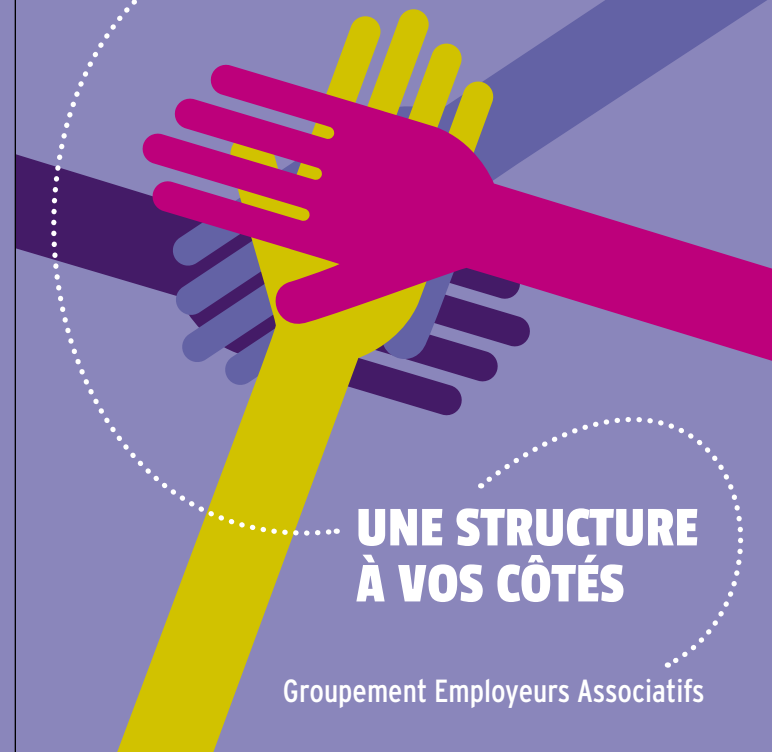
www.gea74.com

GEA74

L'emploi partagé adapté au monde associatif

Une réponse innovante

pour créer, développer et pérenniser l'emploi associatif...



UNE STRUCTURE À VOS CÔTÉS

Groupement Employeurs Associatifs

Pourquoi faire appel au groupement d'employeurs ?



Vous êtes une association ou une collectivité, vous souhaitez :

- engager de nouveaux développements... ?
- professionnaliser et/ou pérenniser vos actions... ?
- disposer d'un salarié sur une mission ou un temps défini ?

- bénéficier d'un contrat aidé et le pérenniser ?

Le groupement d'employeurs va vous permettre de trouver une solution adaptée à votre besoin en mettant à votre disposition un salarié en fonction :

- du temps utile (quelques heures par mois, un volume fixe par semaine,...)
- d'une fonction ou d'une mission.

Alors, pourquoi pas vous ?



ASSOCIATIONS, COLLECTIVITÉS

Besoin de compétences et maîtrise des coûts

Bénéficier d'une main d'œuvre qualifiée et/ou de compétences nouvelles en fonction de ses besoins horaires et de ses capacités financières.

Fidélisation

Fidéliser les salariés par la sécurisation des parcours grâce à la stabilité de l'emploi et l'accès à la formation.

Simplification des démarches

Le GE gère la fonction employeur : recrutement, contrat, suivi RH, la formation continue, les congés et assume l'entière responsabilité des salariés.

Dynamique de réseau

Intégrer un réseau d'association et partenaires du territoire qui favorise les échanges de pratique.



COMMENT ÇA FONCTIONNE ?



N'hésitez pas à nous contacter pour une présentation adaptée à vos besoins ou... pour adhérer !



SALARIÉS

Vous avez besoin de compléter votre temps de travail, de valoriser vos compétences, de simplifier le cadre de vos interventions et de bénéficier d'un statut salarial cohérent...

Un contrat durable et unique

Un CDI à temps plein ou à temps choisi auprès d'un employeur unique et une mise à disposition auprès de différentes structures.

Un parcours professionnel sécurisé

Un projet professionnel évolutif, avec un accompagnement et l'accès à la formation continue.

Une diversité d'expériences

Deux fois plus d'expériences, deux fois plus d'opportunités d'évoluer.



Exemples de missions :

- Un éducateur dont le temps de travail est partagé entre un club sportif, une crèche et une mairie (TAP)
- Un intervenant musique mis à disposition d'une intercommunalité (TAP) et des écoles du canton
- Un jeune en contrat aidé en alternance formation BPJEPS et interventions auprès d'une association et d'une collectivité.

Nos profils

- Educateur sportif
- Animateur
- Secrétaire polyvalente
- Comptable
- Chargé de communication
- Chargé de missions développement